

Les élu·es étudiant·es de l'ENS de Lyon

Objet : Communiqué sur la mise en place du mécénat à l'ENS

Depuis quelques années, les finances de l'ENS de Lyon se dégradent continuellement : l'État se désengage massivement de l'enseignement supérieur et de la recherche (ainsi que des services publics en général). En parallèle, l'École doit faire face à l'augmentation du prix de l'énergie, reconstruction de la résidence Debourg, coût de la recherche, mesures salariale non compensées par l'État, etc ... Une des pistes explorées par la direction, l'augmentation des frais d'inscriptions, a déjà été mise en place, non sans dégâts. Une autre piste est désormais envisagée : le mécénat.

Ainsi, entre janvier et mars 2025, l'École a consulté des membres de l'administration, des enseignant·es/chercheur·euses et des étudiant·es afin de sonder la communauté de l'école. Entre mai et juillet 2025, des ateliers ont été conduits dans l'objectif principal de réfléchir à comment pourrait se passer une activité de mécénat à l'ENS de Lyon. Ces réunions ont réuni membres de l'administration, élu·es des personnels et élu·es étudiant·es. Ces ateliers ont été mis en place préalablement à la prise de décision d'introduire une activité de mécénat à l'école. En ce qui nous concerne, nous étions déjà convaincu·es qu'une activité de mécénat ne pouvait sous aucune manière être souhaitable pour l'ENS de Lyon.

Lors de la dernière réunion, l'étude de différentes chartes d'autres établissements publics de recherches et d'enseignements a été réalisée, dont celle de la Fondation du Collège de France. Cette dernière semblait alors protectrice des missions de l'établissement, précisant « que l'indépendance des enseignements et de la recherche ne peut en aucun cas être influencé par un soutien financier »¹. Cependant, malgré ce vœux pieux, le financement par Total de la chaire *Avenir Commun Durable* s'est fait avec pour contrepartie l'impossibilité pour le Collège de France de critiquer Total². Nous considérons que ce qui est arrivé au Collège de France n'est pas un événement malheureux, mais le résultat final de toute mise en place d'activité mécénale, que les intentions derrières soient bonnes ou mauvaises. La gouvernance de l'école a précisément souhaité formuler une charte en se fondant sur la charte du Collège de France, qui a échoué à protéger l'indépendance de cette institution.

Depuis la rentrée, nous n'avons pas été consulté·e·s, ni même informé·es sur l'avancée de l'élaboration de cette charte, qui nous reste complètement inconnue. En parallèle, l'école a lancé la phase d'audition de potentiels mécènes (« partenaires socio-économiques et alumni »). Ainsi, la gouvernance souhaite se lancer dès maintenant dans la recherche de mécènes afin de d'organiser un séminaire en janvier 2026 et « recueillir l'avis des différentes communautés de l'école », consultation dont la forme n'a pas été explicitée. Le projet d'activité mécénale avance ainsi à l'école, alors qu'aucun vote sur son lancement ou sa poursuite du projet n'a eu lieu, et tandis que l'école n'a pas mené de discussion de masse.

Nous nous opposons vivement à l'avancement de ce projet de mécénat qui, en tentant de pallier les politiques néolibérales de destruction de l'ESR, en mettant le pouvoir dans les mains d'acteurs privés et en menaçant l'indépendance de l'ENS, ne pourra que se retourner contre les objectifs et valeur de notre école.

1 <https://www.fondation-cdf.fr/wp-content/uploads/2023/08/Charte-ethique-Fondation-du-College-de-France.pdf>

2 <https://revue21.fr/article/college-de-france-total/>